



Moments de vie à DAMAZAN

2026

Bonne
Année



Monsieur le Maire Michel Séréna
et le Conseil municipal
vous présentent leurs



Meilleurs
Vœux!

Cérémonie annuelle des vœux aux Damazanais

DIMANCHE 11 JANVIER

18 h - Salle polyvalente

Un vin d'honneur clôturera cette cérémonie



Les vœux de la municipalité
seront présentés
aux aînés de la commune

vendredi 23 janvier
à 12 h

Salle polyvalente

à l'occasion d'un repas animé par

l'orchestre
SERGE TINELLI

LE MOT DU MAIRE



Chères Damazanaïses, chers Damazanaïses,

Nous voici au début d'une nouvelle année que je souhaite bien sincèrement à chacun « Bonne et heureuse » !

Au nom du Conseil et de toute l'équipe municipale, je vous adresse mes meilleurs vœux de bonne santé, de réussite et de satisfactions, aussi bien sur le plan personnel que professionnel.

Je souhaite aussi une bonne année à toutes nos associations dont l'activité et le dynamisme assurent l'animation de notre village et maintiennent sa convivialité : toutes les associations sportives, Ô Beaux marchés qui anime les mardis de l'été, Damaz'Arts qui nous donne de belles expositions, l'Association des Bastides de Lot-et-Garonne qui contribue à la connaissance de nos bastides médiévales - et dont le siège social est ici, le dynamique Comité des fêtes, ...

Que cette année apporte à toutes de belles satisfactions !

Très bientôt, le vendredi 23 janvier, nous rencontrerons nos aînés pour un repas convivial et, auparavant, pour un compte-rendu des projets, des activités et des réalisations de l'année écoulée, je donne rendez-vous à tous les Damazanaïses pour la traditionnelle cérémonie des vœux : dimanche 11 janvier à 18 h, dans la Salle Polyvalente.

*Le Maire,
Michel Séréna*

UN BANQUET RÉPUBLICAIN

À l'initiative du sénateur Michel MASSET, plus d'une centaine de maires et de conseillers départementaux du Lot-et-Garonne, ont participé dimanche 14 décembre, à un « banquet républicain », après une conférence de presse à la mairie.



Sur les questions de la ruralité face à la mondialisation, les élus, au cours d'une table ronde, ont pu échanger avec les intervenants : Mme S. BORDERIE présidente du Conseil départemental, Mme M. CARRÈRE sénatrice des Hautes-Pyrénées et présidente du groupe



Rassemblement Démocratique et Social Européen auquel se rattache M. MASSET, M. G. GUÉRIN maire de Dausse et président des Maires Ruraux de Lot-et-Garonne, M. P. CAMANI ancien président du Conseil départemental, M. MASSET et M. Dominique de VILLEPIN ancien premier ministre, qui était l'invité d'honneur de cette rencontre.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

3 rue Maurice Dupuy

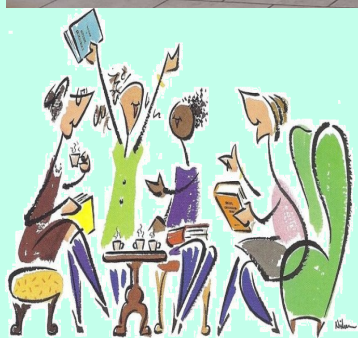
Tél. 05 53 79 40 15

damazan.bibliothèque@collectivite47.fr

Ouverture :

jeudi matin de **9 h 30 à 12 h** et jeudi soir de **17 h à 19 h**

(fermeture les jours fériés)



8 janvier et 5 février

Dictée à 14h

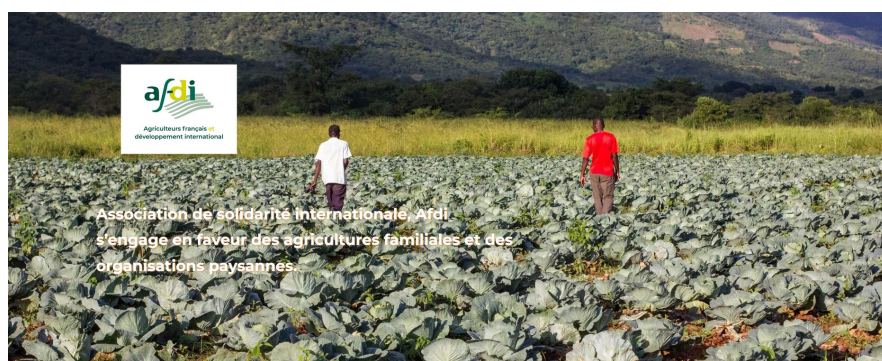
Club lecture de 15h à 17h

UN MÉRITE BIEN MÉRITÉ



Le 29 novembre dernier, notre adjoint au maire, Stéphane ROSSATO, a été nommé Chevalier dans l'ordre du Mérite agricole.

Cette distinction lui a été remise au nom du Préfet du Lot-et-Garonne par Madame Françoise LABORDE, Conseillère départementale et maire de La-Sauvétat-sur-Lède, pour récompenser près de 40 ans de bénévolat au service d'une association de solidarité internationale, l'Afdi (Agriculteurs Français et développement International) qui s'engage en faveur des agricultures familiales et des organisations paysannes.



Élections municipales 2026

15 mars et 22 mars

ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET COMMUNAUTAIRES

POUR POUVOIR VOTER, IL FAUT ÊTRE INSCRIT SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Demander son inscription :

Il faut justifier sa nationalité (carte nationale d'identité ou passeport, même périmés depuis moins de cinq ans) et présenter un justificatif de domicile.

Un ressortissant d'un autre pays de l'Union européenne peut s'inscrire, mais ses papiers d'identité ou titre de séjour doivent être en cours de validité.

La démarche peut se faire par correspondance, en ligne ou directement en mairie :

➡ **4 février 2026** pour l'inscription en ligne sur le site www.service-public.fr

➡ **6 février** pour l'inscription en mairie avec le formulaire Cerfa 12669*02

Ces dates limites peuvent être repoussées pour des raisons particulières.

L'inscription sur les listes électorales est automatique pour les jeunes de 18 ans qui ont fait leur recensement citoyen.

(s'adresser à la mairie pour tout renseignement)

Les listes électorales existent depuis le 3 septembre 1791 mais ne concernent alors que les hommes de plus de 21 ans et capables de payer un impôt.

C'est seulement le 21 avril 1944 que les Françaises obtiennent le droit de vote. Elles l'ont exercé pour la première fois à l'occasion des élections municipales les 29 avril et 13 mai 1945.



LA COLLECTIVITÉ

PLUi

**Plan Local d'Urbanisme
intercommunal**
du Confluent et
des Coteaux de Prayssas



Depuis 2022, la Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas travaille à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Ce document essentiel va définir les règles d'aménagement et d'urbanisme sur l'ensemble des 29 communes du territoire... pour les 10 prochaines années !

Au cœur de ce projet, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est un document clé car il fixe la vision politique et les grandes priorités pour demain.

Trois grandes priorités :

Ce projet a été co-construit avec les habitants, élus, partenaires du territoire. Grâce aux échanges et réunions, une vision commune a émergé, autour de trois grands axes :

Un territoire qui rayonne : on veut renforcer nos liens avec les grandes villes voisines (Agen, Toulouse, Bordeaux), valoriser nos atouts et attirer de nouvelles dynamiques.

Un territoire accueillant et solidaire : on vise une offre de logements adaptée à tous, un accès facilité aux services, et plus de solidarité entre les communes.

Un territoire durable : on place la nature au cœur du projet. Préserver l'eau, les sols, la biodiversité et agir face au changement climatique sont des priorités claires.

Et maintenant, on entre dans le concret

La prochaine étape, ce sont les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). Ces documents vont traduire les objectifs du PADD dans des secteurs précis : zones d'activités, centres-bourgs, paysages, mobilités, etc.

Les élus poursuivent le travail de terrain pour mieux comprendre vos besoins, repérer les contraintes locales, et proposer des solutions adaptées.



Envie d'en savoir plus ?

Rendez-vous sur la page dédiée du PLUi sur le site internet de la Communauté de Communes :

www.communauteconfluent.com/plui-29

Une remarque ? Une idée ?

Des registres de concertation sont à votre disposition dans votre mairie et au siège de la Communauté de communes. N'hésitez pas à vous exprimer !



***PAYSAGES
et
PATRIMOINES
du
CONFLUENT
et des
COTEAUX de PRAYSSAS***

Depuis bientôt 20 années notre association s'attache à faire connaître la richesse de notre patrimoine local, du plus emblématique au plus humble, patrimoine qu'il nous revient de connaître, de préserver... et de transmettre.

Cette année nous avons organisé :

- Une sortie découverte de Bias et de Casseneuil, de la poudrerie et du CAFI.
- La projection du documentaire de Bernard Lataste « *Le Berger d'Aure* », en l'Auditorium.
- La tenue d'un stand lors de la 3e édition de la Fête des Savoir-Faire à Prayssas.
- Une sortie découverte du château de Combebonnet à Engeyrac, suivie de celle du chantier de réhabilitation de la Maison Forte du Goulet à Prayssas.
- Une sortie sur les pas de Clément : Villefranche-du-Queyran, Roquetaillade, Villandraut, Uzeste et Bazas.
- La visite du centre de tri des ordures ménagères de Damazan et du centre d'enfouissement de Monflanquin...
- La projection du documentaire « *Pierre le bouilleur de sons* ».

De nombreux projets de visites sont en préparation pour 2026...

Si nos activités ont votre intérêt, rejoignez-nous en adhérant à l'association ; vous serez tenus informés de nos activités et conviés à nos sorties.

Contact : PPDP mairie de Prayssas 47360 et thierry.jardonnnet@wanadoo.fr

VIE ASSOCIATIVE



Possibilité de modifications en fonction de la météo.
 Tout licencié au club peut organiser une reconnaissance de rando hors programme.



RANDONNÉES DU JEUDI :

Date	Départ Damazan (S. des F.)	LIEU	ANIMATEURS à contacter pour renseignements	
8 janvier	13 h 30	COULX Circuit N°353	G. GASTON	06 74 64 89 04
15 janvier	13 h 30	COURBIAC (VILLENEUVE-sur-LOT) Circuit N°149	M. BILLAUD	06 76 03 74 99
22 janvier	13 h 30	SAINT-SARDOS circuit N°147	G. GASTON	06 74 64 89 04
5 février	13 h 30	ANZEX circuit N°254	D. CACHAU	06 08 12 24 96
12 février	13 h 30	BARBASTE Circuit Joël	J. LABAT	07 83 06 06 14
19 février	13 h 30	MIRAMONT-de-GUYENNE circuit N°92	J. GRATIOLET	06 79 90 16 13

RANDONNÉES DU DIMANCHE :

Date	Départ Damazan (S. des F.)	LIEU	ANIMATEURS à contacter pour renseignements	
4 janvier	13 h 30	CLAIRAC Circuit N°121	M. BILLAUD	06 76 03 74 99
11 janvier	15 H	DAMAZAN - Salle Michel Bridet ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	INSCRIPTION OBLIGATOIRE : J. FARBOS 06 77 76 21 26	
18 janvier	13 h 30	MAZERES Circuit N°175	J. GRATIOLET	06 79 90 16 13
1 ^{er} février	13 h 30	MOIRAX Circuit N°250	D. CACHAU	06 08 12 24 96
15 février	13 h 30	MADAILLAN Circuit N°142	J. LABAT	07 83 06 06 14

AMICALE LAÏQUE DE DAMAZAN

L'assemblée générale de l'Amicale Laïque de Damazan s'est tenue lundi 15 décembre.

Le bureau, renouvelable tous les deux ans reste inchangé jusqu'à l'assemblée générale prochaine en 2026, avec :

Mme Christine FOMPUDIE, présidente
Mme Maryse BARJOU, secrétaire
Mme Stéphanie LESAGE, secrétaire adjointe
Mme Danièle GENAUDEAU, trésorière
Mme Colette LESAGE, trésorière adjointe



L'« Amicale des anciennes et anciens élèves des écoles laïques de Damazan » dont les statuts ont été adoptés le 19 novembre 1932, est une des plus anciennes associations de la commune. Constitutive de la Ligue de l'enseignement, elle s'est attachée pendant des décennies à œuvrer dans le domaine des pratiques culturelles, des activités sportives et des loisirs, en organisant pour les jeunes et pour les adultes des soirées théâtrales, des séances de cinéma, des sorties à la mer, à la montagne... Chaque année, ses membres ont participé activement à l'organisation de la « kermesse des écoles ».

L'association héberge les comptes des coopératives scolaires et, chaque fois que leur aide est sollicitée, ses membres prennent part aux activités organisées par les écoles.

Si nombre de ses activités se sont réduites, l'Amicale laïque a toujours à cœur la défense de la laïcité.

En 1990, elle simplifie son nom en « Amicale laïque de Damazan ».

Quand « la kermesse des écoles » se tenait sur Les Promenades. (vers 1960)



LES PAPILLONS VOLENT AU CABARET LE 7 FÉVRIER

Une nouvelle soirée : nouveaux talents et nouvelle revue... même prix d'entrée : 6 €

ouverture des portes à 19 h 30 - spectacle à 20 h 30

Vous prendrez le temps de vous installer, de bavarder... mais,

N'OUBLIEZ PAS DE RÉSERVER !



(un peu du spectacle 2025)



Organisé par
LES PAPILLONS VOLENT

**11 ÈME
ÉDITION**

**ENTRÉE
6€**

CABARET

**SAMEDI 7 FEVRIER / SALLE DES FÊTES
2026 • 20H30 / DE DAMAZAN**

RÉSERVATION : 06 20 37 72 39

LE FRELON ASIATIQUE

OU COMMENT S'EN DÉBARRASSER ?

Ce *mangeur d'abeilles* est responsable de la destruction de nombreux pollinisateurs et en particulier des abeilles.

Le piégeage, qui est le seul moyen de réduire sa prolifération, peut se faire **de la fin décembre jusqu'à la fin du printemps** : c'est la période où la nouvelle « reine » sort du refuge où elle a passé l'hiver pour entreprendre la construction d'un premier nid, assez petit. Elle pond 20 à 30 œufs qui deviendront les premières ouvrières. Vers juin-juillet, elles vont construire un autre nid beaucoup plus en hauteur, généralement dans un arbre, et recherchent de la nourriture pour les larves et pour la fondatrice qui continue de pondre et donne naissance à plusieurs milliers d'insectes.

À partir de l'automne les nouvelles reines fécondées quittent le nid pour chercher un abri et peuvent encore être piégées.

La « reine mère » et les autres frelons meurent, c'est pourquoi il est inutile de détruire les nids en hiver : ils sont vides et ne sont jamais réutilisés.

UN PIÈGE -

On peut trouver des pièges dans le commerce mais il est très facile d'en réaliser avec deux bouteilles d'eau et :

40 % bière (plutôt brune, mais la moins chère) les reines cherchent des protéines

40 % vin blanc (un simple vin de table, le moins cher) l'alcool éloigne les abeilles

20 % sirop de grenadine

On place le piège à 1,50 m de haut en bordure d'une haie, sous un arbre ...

Si on a vu un nid, un piège dans un rayon de 50 à 100 m sera efficace, de même près d'un essaim sauvage, dans un tronc d'arbre ou dans un mur, car les reines l'auront repéré.

On remplace l'appât toutes les 3 semaines.



C'est tout simple et si tout le monde piège un peu, on va considérablement diminuer la pression de cet animal sur nos insectes locaux, les pollinisateurs, dont bien sûr les abeilles.

Attention une colonie de frelon asiatique peut être dangereuse si elle est dérangée, n'essayez pas de détruire le nid par vous même et gardez une distance de sécurité d'au moins 10 m.

LA CRÈCHE EN FÊTE

Lundi 17 décembre, la crèche donnait le coup d'envoi aux fêtes de fin d'année et les parents étaient venus nombreux prendre plaisir à la joie des petits qui découvraient les cadeaux offerts par la Municipalité : jouets, jeux collectifs et même un appareil radio-lecteur de CD (pour chanter et danser !)



LA PÊCHE EN 2026, LE PRÉSIDENT RAPPELLE :

Le *Journal Officiel* du 5 septembre 1925 le confirme : notre petite société « Le Gardon Damazanais » est centenaire !

Pour cette occasion, chaque pêcheur qui viendra acheter sa charte de pêche « Chez Zaza »

entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2026, se verra offrir un cadeau souvenir, sur présentation du permis de Damazan.

De plus, il sera fait pour l'ouverture de la pêche un important lâcher de truites.

L'Assemblée Générale de 2026 se tiendra au mois de

juin. Le bureau est démissionnaire et le Président, qui cumule lui-même 35 années de service, recherche des volontaires.





DAMAZAN - services

La MAIRIE - ☎ 05 53 79 40 15 - ✉ mairie.damazan@collectivite47.fr

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h 15 - **Sur rendez-vous l'après-midi**

La BIBLIOTHÈQUE - ☎ 05 53 79 40 15 - ✉ bibliotheque.damazan@collectivite.fr

Jeudi de 9 h 30 à 12 h et de 17 h à 19 h

La POSTE RELAIS - Tabac-Presses « La Tabatière » ☎ 05 53 93 82 66

Du lundi au vendredi de 6 h 30 à 12 h 30 et de 15 h à 19 h - samedi de 6 h 30 à 12 h 30

La DÉCHÈTERIE - ☎ 05 53 84 97 69

Mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Le PÔLE ENFANCE

L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE - ☎ 05 53 79 47 98

L'ÉCOLE MATERNELLE - ☎ 05 53 88 00 13

Le CENTRE de LOISIRS - ☎ 05 53 88 01 03

La MICRO-CRÈCHE - ☎ 05 53 88 60 57

La PMI - (à Tonneins) ☎ 05 53 84 17 50)

La DIRECTION du DÉVELOPPEMENT SOCIAL (DDS)

Permanence jeudi de 9 h à 11 h - **Sur rendez-vous** : ☎ 05 53 84 17 50

La M.S.A. - ☎ 05 53 93 94 56 ✉ haryouli.nadia@dlg.mas.fr

Permanence téléphonique le jeudi de 9 h à 12 h

Permanence administrative le mardi de 9 h à 12 h au Centre Social d'Aiguillon

UNA de DAMAZAN - ✉ una@unadamazan.fr site : una-damazan-houailles.webnode.fr
(anciennement ASSAD) ☎ 05 53 79 37 66 (de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h à 16 h, du lundi au vendredi)

Permanence : lundi, mercredi, vendredi de 8 h 30 à 12 h 30

EHPAD Capuran (Maison de retraite) - ☎ 05 53 79 80 00
site : www.lesmaisonderetraiteselection.fr

CENTRE MÉDICO SOCIAL (C.M.S.)

Sur rendez-vous : ☎ 05 53 84 17 50

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Sur rendez-vous : ☎ 05 53 79 40 15

AGENTE FRANCE-SERVICES - ☎ 05 53 65 85 14 ✉ confluent-multi-sites@france-services.gouv.fr

Sur rendez-vous : jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h